

AMBÉRIEU-EN-BUGEY

# Nucléaire et autres énergies : c'est le moment de s'exprimer

Les habitants de 82 communes du syndicat Bugey Côtière Plaine de l'Ain sont concernés par 25 modifications du schéma de cohérence territoriale. Les élus veulent ainsi rendre possible l'accueil de nouveaux réacteurs. L'enquête publique court jusqu'au 22 octobre. Transports, terres agricoles sont aussi des enjeux.

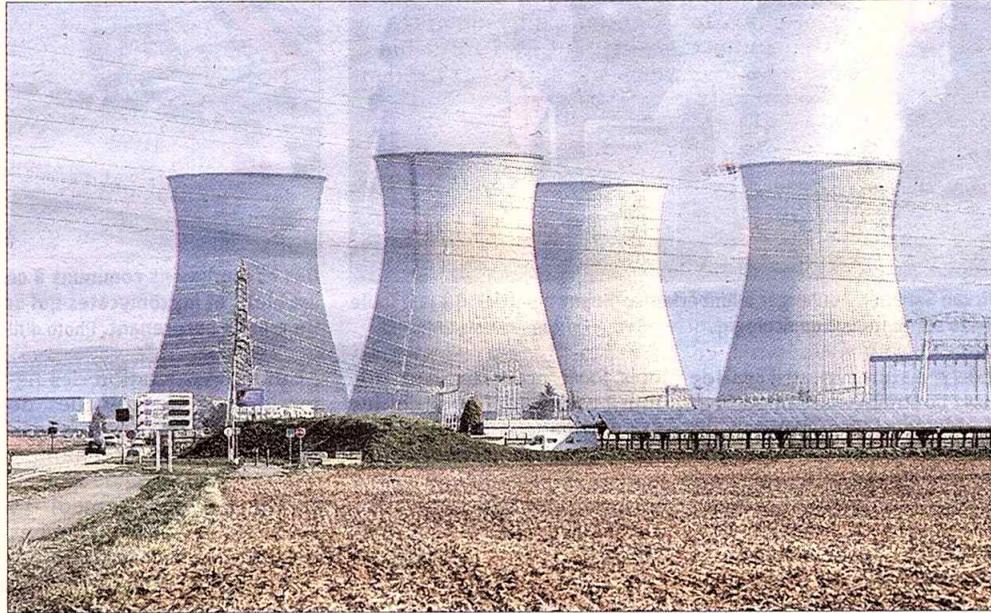
Quelle politique énergétique décarbonée et quelles prescriptions fortes ou insuffisantes pour la transition énergétique ? Voilà des questions qui se posent à la faveur de l'enquête publique en cours sur les modifications du schéma de cohérence territoriale (Scot) Bugey Côtière Plaine de l'Ain (Bucopa). Établi en 2017 pour quinze ans, le Scot Bucopa est un document d'urbanisme supérieur qui fixe des orientations et des prescriptions pour quinze ans. Il traduit les choix politiques des élus locaux via un syndicat mixte, sur un grand territoire qui recouvre quatre intercommunalités\*.

Pour les habitants des 82 communes, c'est le moment de s'informer et de s'exprimer sur une stratégie et des sujets qui les concernent directement : les énergies renouvelables, les ressources en eau, les transports, le développement des zones économiques, des zones d'habitat, la protection d'espaces naturels et de terres agricoles. L'enquête publique se tient jusqu'au 22 octobre. Les documents sont consultables en ligne sur le site [www.registre-numerique.fr/scot-bucopa/documents](http://www.registre-numerique.fr/scot-bucopa/documents).

## Rendre possible l'accueil d'une paire de réacteurs EPR

Une volonté majeure des élus figure parmi les 25 modifications soumises à enquête publique. Le Scot veut prévoir les conditions « pour l'accueil éventuel d'une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération dits EPR2 sur une extension du site du CNPE du Bugey ». Il s'agit d'identifier et de dédier 150 hectares, énorme surface en extension de l'enveloppe urbaine de Loyettes et Saint-Vulbas, à côté des 5 réacteurs de la centrale.

« Sur cette question des EPR qui pourraient s'implanter, il s'agit aussi de prévoir des impacts sur le développement urbain, la mobilité,



Le Scot veut prévoir les conditions « pour l'accueil éventuel d'une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération dits EPR2 sur une extension du site du CNPE du Bugey ». Photo d'archives Progrès/Laurent THEVENOT

## Enquête publique « repoussoir » ?

« La modification du Scot, ce n'est pas seulement pour ou contre l'implantation de deux EPR, expose Jean-Louis Beuchot, le commissaire enquêteur. Il y a 25 modifications d'importance. Cela concerne les connexions, les transitions énergétique et environnementale, la rationalisation et la réorganisation des stratégies économiques foncières, la ressource en eau. C'est important que les citoyens s'expriment ou viennent aux permanences pour mettre en évidence un point pour que je sois plus vigilant, sinon je peux passer à côté. »

Les documents sont techniques, la lecture ardue. Les modifications peuvent être difficiles à apprécier, d'autant que les effets du Scot depuis six ans ne sont pas mesurés – une évaluation sera livrée au printemps 2023. Ce qui n'empêche pas d'exprimer des avis sur ce que disent ou ne disent pas les documents. Découvrant les projets cumulés de nouvelle sortie d'autoroute et de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, un collectif Leyment-

un nouveau pont sur le Rhône... Il faut de la main-d'œuvre pendant longtemps sur les chantiers de démantèlement et de reconstruction. Il faut donner la possibilité à cette main-d'œuvre de venir autrement qu'en voiture, de traverser le Rhône, il faut identifier les zones où créer du logement », expose Jean-Louis Beuchot, le commissaire enquêteur. Le Scot prescrit ainsi de créer du transport collectif et d'étudier un rabattement depuis les gar-

res structurantes d'Ambérieu, Montluel et Meximieux. Il s'agirait aussi de compenser les terres agricoles utilisées.

Différentes intentions sont ainsi énoncées au fil de la modification numéro 16. Ainsi, le Scot renforce la vigilance au regard des étiages par la prescription « anticiper les besoins d'adaptation face aux évolutions des débits du Rhône qui régule les prélèvements de manière prospective. » Mais ne cherchez

pas ici de chiffres sur les volumes d'eau nécessaires aux futurs EPR. « Avec la modification, le territoire se met en situation d'être retenu pour accueillir des EPR, mais on ne fait pas cette enquête publique aujourd'hui sur les conséquences de l'accueil d'EPR si le territoire est retenu, précise Olivier Prémillieu, chef de projet au syndicat mixte Bucopa. Des données techniques ne sont pas connues, il y aura alors d'autres études. »

## REPÈRES

► L'enquête publique se déroule jusqu'au samedi 22 octobre à 12 heures. Le dossier est consultable en ligne sur le site [www.registre-numerique.fr/scot-bucopa](http://www.registre-numerique.fr/scot-bucopa). Le document « Schéma de cohérence territoriale, modification numéro 1, projet soumis à enquête publique » liste les 25 modifications pour le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du Scot (consultable sur le site du Scot Bucopa). Toutes les observations peuvent être adressées à l'attention du commissaire-enquêteur par mail à l'adresse [scot-bucopa@mail.registre-numerique.fr](mailto:scot-bucopa@mail.registre-numerique.fr) ; ou par courrier, au syndicat mixte Bucopa, 143, rue du Château, Chazey-sur-Ain.

► Il reste trois permanences (sur 6) pour rencontrer le commissaire enquêteur et l'interroger : le mardi 11 octobre, de 9 à 12 heures, à la comcom Miribel Plateau à Miribel ; le 11 octobre, de 14 à 17 heures, à la 3CM à Montluel ; le samedi 22 octobre, de 9 à 12 heures, à la mairie de Saint-Vulbas.

► Le 22 novembre, le commissaire enquêteur remettra un rapport au président du syndicat mixte Bucopa avec un avis global et/ou des réserves. Le syndicat mixte devra délibérer sur les modifications à intégrer dans le Scot début 2023. Les communes devront ensuite rendre leur plan local d'urbanisme (PLU) compatible avec le Scot.



Jean-Louis Beuchot, commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur les modifications du Scot du 30 septembre et du 22 octobre.

Photo Progrès/Fabienne PYTHON

Gare demande ainsi une réunion publique. Et dénonce au passage la forme de cette enquête publique, « véritable repoussoir », « reflet du décalage notoire entre nos représentants et les citoyens ».

Sur une trentaine d'avis déjà formulés et publiés en ligne ce vendredi 7 octobre à 17 h 30, beaucoup concernaient des positions favorables ou défavorables à l'accueil de nouveaux réacteurs EPR. Des associations comme Sortir du Nucléaire Bugey n'ont pas encore livré leurs argumentations.

Fabienne PYTHON

\* La communauté de communes de la Côtière à Montluel (3CM), la CC de Miribel et du Plateau (CCMP), la CC de la Plaine de l'Ain (CCPA), la CC de Rives de l'Ain Pays du Cerdon (CCRAPC).